

Conseil du 20^{ème} arrondissement du 6 mai 2024

Sur proposition de Laurent janvier Sorel

Vœu pour la sauvegarde du centre de santé de la Croix-Rouge rue Haxo

Considérant la décision de la Croix-Rouge de fermer en Ile-de-France 6 centres de santé dont le centre de santé rue Haxo dans le 20^{ème},

Considérant que la fermeture programmée du centre de santé rue Haxo résulte aussi de difficultés économiques traversées par l'association GOSB (Groupe d'œuvre Social de Belleville),

Considérant l'utilité sociale de ce centre de santé dans ce quartier populaire de Belleville, un centre conventionné en secteur 1 avec 33 salariés, qui accueille chaque année 15000 patients en file active dont 4000 qui y ont leur médecin traitant,

Considérant qu'avec 41 professionnelles-s de santé pour 10 000 habitant.e.s contre 76 en moyenne pour Paris, le 20^{ème} arrondissement souffre du taux de couverture le plus bas de Paris alors que notre arrondissement présente par ailleurs de fortes inégalités sociales en terme de santé publique,

Considérant que la Communauté professionnelle territoriale de santé (CPTS) du 20^{ème} arrondissement s'est alarmée dans une lettre aux élu.e.s des conséquences sanitaires catastrophiques pour l'arrondissement de la fermeture de ce centre de santé,

Considérant que le mode de financement de ces centres, la tarification à l'acte, entre en contradiction avec leur vocation sociale qui s'inscrit dans une démarche de prévention et d'aller vers et dans une logique de prise en charge globale de l'ensemble des problématiques rencontrées par les patients avec des consultations plus longues,

Considérant que la condition pour tendre vers l'équilibre pour ces centres de santé à buts non lucratifs est de multiplier les actes et donc de consacrer moins de temps à chaque patient ce qui irait à l'encontre de leur vocation,

Considérant que cette logique de la médecine libérale encouragée par le mode de financement est celle des centres de santé à but lucratifs en plein développement et qu'il y a un risque que la Croix Rouge soit tentée de privilégier un repreneur comme Ramsay, le leader européen de la santé privé,

Considérant le vœu de soutien de l'exécutif voté lors du conseil d'arrondissement du 20 septembre 2023 en soutien au centre de Santé,

Considérant les efforts déjà déployés par la Ville de Paris pour soutenir financièrement le GOSB et les interpellations déjà faites auprès du ministère des solidarités, de l'Etat et de la CPAM pour d'une part repenser le mécanisme de la PSU pour les crèches et d'autre part privilégier pour les centres de santé associatifs à but non lucratif le passage à une tarification forfaitaire,

Considérant la volonté affichée de la ville de Paris d'ouvrir 7 nouveaux centres de santé municipaux,

Considérant l'impossibilité des centres de santé associatifs à but non lucratif structurellement sous-financés de pouvoir se pérenniser sans un soutien important des municipalités,

Sur proposition de Laurent Sorel, le conseil d'arrondissement du 20^{ème} émet le vœu que :

-la ville de Paris étudie toutes les possibilités avec l'ensemble des acteurs concernés, la Croix Rouge, l'Agence Régionale de Santé, la CPAM les conditions d'un maintien drue Haxo d'un centre de santé rue non lucratif secteur 1 soit par une reprise soit par la création d'un centre de santé municipal